

**Tarif des principaux services
et opérations bancaires
à usage privé**

Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

| | |
|---|-----------|
| 1. Compte à vue | 10 |
| 2. Compte d'épargne | 16 |
| 3. Courrier | 18 |
| 4. Opérations à distance | 20 |
| 5. Formules d'épargne et compte spéciaux à rendement | 24 |
| 6. Conversion des devises et opérations de change | 24 |
| 7. Crédits | 24 |
| 8. Paiements et encaissements | 24 |
| 9. Cartes | 29 |
| 10. Autres tarifications | 30 |
| 11. Coffres-forts | 32 |
| 12. Wealth Analysis & Planning | 33 |

Vous avez des questions au sujet de nos conditions ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos produits et services ? Nos collaborateurs en agence se feront un plaisir de vous aider. Vous pouvez également prendre contact avec ING Client Services au 02 464 60 02, du lundi au vendredi, de 8 à 20 h, et le samedi, de 9 à 17 h. Pour plus d'informations sur nos conditions générales, veuillez consulter le Règlement Général des Opérations, le Règlement Spécial des Opérations de Paiement, ainsi que les autres règlements particuliers.

Lexique

• Assurance-Compte espèces ING

Assurance liée à un compte à vue ou à un compte d'épargne pour couvrir le risque de décès par accident.

• Cartes de crédit : ING Card, Visa et MasterCard

Il s'agit de cartes de crédit à usage privé (ING Card, Visa Classic, Visa Gold, MasterCard Gold) qui vous permettent de faire des dépenses aujourd'hui, dans certaines limites, et de les payer plus tard. L'ING Card (ce produit ne sera plus commercialisé à partir du 1/8/2021) est une carte de crédit Mastercard assortie d'une facilité de découvert (soumise à la loi relative au crédit à la consommation) facultative sur un compte ING Card et est destinée aux personnes physiques majeures agissant à des fins privées. Les cartes de crédit Visa Classic, Visa Gold (La carte Visa Gold n'est plus commercialisée) et MasterCard Gold sont des cartes de crédit sans facilité de découvert soumises à la loi relative au crédit à la consommation.

• Carte de débit ING

La carte de débit ING est le prolongement de votre compte à vue. Elle vous donne accès au ING Self'Bank et à ses nombreuses possibilités. De plus, si la carte bénéficie de la fonction de paiement et de retrait d'espèces, elle vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs de billets et de payer vos achats dans les commerces, et ce partout en Europe. Pour retirer de l'argent en espèces, le code secret doit toujours être encodé, alors que pour certains paiements dans des commerces, la signature électronique n'est parfois plus demandée.

• Clients non-résidents

Il s'agit de clients qui résident à l'étranger, mais qui possèdent un compte en Belgique.

• Compte ING go to 18

Le pack avec compte à vue pour les étudiants de 10 à 17 ans inclus. Les jeunes bénéficient chez ING de conditions spéciales et de nombreux avantages concrets.

• Compte service bancaire de base ING

La loi du 22 décembre 2017 dispose que toute personne, résidente de l'Union européenne, qui ne possède pas encore de compte et qui le demande peut ouvrir un compte de base auprès de la banque. ING propose ce service bancaire de base qui comprend l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte, un forfait de base incluant 36 opérations manuelles de débit, l'accès à Home'Bank, l'app ING Banking et ING Client Services, une carte de débit ING avec accès à ING

Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro.

Les extraits de compte sont disponibles via Home'Bank ou envoyés par la poste.

• Compte sous administration ING

Le Compte sous administration ING est un compte à vue destiné aux personnes placées sous administration de biens. L'ouverture du Compte sous administration est gratuite et se réalise en agence ou via Business'Bank. L'administrateur de biens détermine les moyens de paiements et les canaux électroniques dont le titulaire pourra disposer.

• Compte Vert ING

Il s'agit d'un pack comprenant un compte à vue à usage privé, comprenant les services suivants : la tenue du compte, l'accès à Home'Bank, à l'app ING Banking et à ING Client Services, un nombre illimité d'opérations électroniques, la fourniture de 2 cartes de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro (une par titulaire), 12 opérations de débit manuelles par an, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank.

• Date de valeur

La date de valeur est la date de prise en compte d'une opération bancaire donnée (crédit ou débit) du compte pour le calcul des intérêts. Elle peut différer de la date d'exécution de l'opération.

• Home'Bank

Home'Bank vous offre la possibilité de réaliser, via Internet, la majeure partie de vos transactions bancaires (virements, domiciliations, ordres permanents, placements...) vous-même, sans vous déplacer. Vous introduisez vos transactions sur votre PC et vous les envoyez dans un environnement sécurisé à ING, où elles seront, après contrôle, exécutées immédiatement et automatiquement. Home'Bank se compose de deux modules : les services on-line et les services off-line.

• ING Card Reader

L'ING Card Reader lit votre carte de débit ING, qui devient votre clé d'accès à Home'Bank. Cela vous permet de vous identifier et de signer vos transactions en ligne à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, partout dans le monde.

• ING Epargne Tempo (plus commercialisé)

L'ING Epargne Tempo est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes souhaitant épargner uniquement de manière mensuelle par le biais d'un seul ordre permanent en euros (SEPA) d'un montant maximum de 500 EUR par mois à partir d'un compte à vue auprès d'ING Belgique. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Ce compte gratuit peut être ouvert pour toute personne physique majeure, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Epargne Tempo s'effectue exclusivement par Home'Bank et l'app ING Banking.

• ING Global Assistance (plus commercialisée)

ING Global Assistance est un contrat d'adhésion proposé en option d'une carte de crédit ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold. Grâce à l'ING Global Assistance, le titulaire de la carte de crédit et sa famille peuvent bénéficier à la maison et en voyage de l'assistance aux personnes et de l'assistance pour 2 voitures (maximum).

• ING Invest Account

L'ING Invest Account est un compte auprès d'ING Belgique qui permet au Client de séparer les espèces destinées à ou provenant de ses investissements et de son épargne des espèces destinées à ses paiements. Il peut être ouvert soit en euros, soit en une autre devise, selon les possibilités offertes par ING Belgique. S'ils sont appliqués, les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. L'ING Invest Account peut être crédité par virements ou par dépôts en espèces aux guichets des agences ING Belgique. Les prélèvements peuvent être effectués par retraits en espèces aux guichets des agences d'ING Belgique ou par virements, dans les limites décrites dans le Règlement Général des Opérations.

• ING Lion Account

ING Lion Account est un pack, comprenant différents produits dont la tenue de compte se fait uniquement via les canaux électroniques. Le package comprend : un compte à vue à usage privé pour 1 titulaire, la fourniture de 1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro, l'accès à Home'Bank, à ING Banking, aux ING Self'Bank et à ING Client Services, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank. Ce compte à vue est libellé en euro (toute somme créditée dans une devise étrangère sur un ING Lion Account sera automatiquement convertie en euro). Il peut

être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable au moment de l'ouverture du compte et disposant d'une adresse e-mail à raison d'un maximum de 2 ING Lion Account par personne. S'il y a 2 titulaires, ceux-ci seront considérés comme constituant une indivision à parts égales (et aucun mandataire possible).

• ING Lion Deposit (plus commercialisé)

L'ING Lion Deposit est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destinée aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base attractif, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Lion Deposit s'effectue exclusivement via Home'Bank.

• ING Banking

Cette application gratuite (disponible pour iOS et Android) vous permet de gérer vos comptes via votre appareil mobile (smartphone ou tablette), où et quand vous le souhaitez. Elle vous permet notamment de suivre les opérations de vos comptes et cartes de crédit, exécuter des virements, prendre rendez-vous avec votre personne de contact ING ou retrouver une agence.

L'application ING Banking remplace l'application ING Smart Banking pour les comptes à usage privé. ING Smart Banking est en phase de décommissionnement pour les comptes à usage privé. Ce service pourrait encore être disponible pour certains clients existants jusqu'à la fin de 2020. Chaque client concerné a reçu ou recevra une information préalable distincte concernant la fin de ce service pour usage privé.

• Livret ING Lion Premium (plus commercialisé)

Le Livret ING Lion Premium est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte d'épargne gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une

adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion du Livret ING Lion Premium s'effectue exclusivement via HomeBank.

- **Livret Orange ING (plus commercialisé)**

Le Livret Orange ING est un compte d'épargne réglementé, libellé en euro, destiné aux clients ayant un horizon d'épargne d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée reste toutefois disponible à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence.

- **Livret Vert ING**

Le Livret Vert ING est un compte d'épargne réglementé classique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée est disponible partout et à tout moment. Ce compte s'adresse aux clients souhaitant bénéficier d'un intérêt, même si l'argent reste moins d'un an en compte. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence relativement à ce compte (retraits d'espèces, versements...).

- **ING Client Services**

ING Client Services vous permet de demander des informations concernant votre situation financière et nos produits. Vous suivez les instructions et entrez en contact avec un interlocuteur ING. Ceux-ci sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h, et le samedi, de 9 h à 17 h.

- **ING SelfBank**

ING SelfBank est une agence automatique. Vous y trouverez un ou plusieurs distributeurs avec écran, clavier et lecteur de cartes. Au ING SelfBank, vous pouvez retirer ou déposer de l'argent, consulter le solde de vos comptes et effectuer vous-même un grand nombre d'opérations de gestion journalière, des consultations et des simulations. Les ING SelfBank sont ouverts de 5 h à 23 h 30, 7 jours sur 7.

- **Prime de fidélité sur un compte d'épargne réglementé**

La prime de fidélité est octroyée pour les montants qui restent placés durant 12 mois consécutifs. La période

de fidélité prend cours au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier de l'inscription des capitaux ou qui suit le jour calendrier du terme de la période de fidélité précédente.

- **Taxes**

Nos tarifs sont exprimés en euros et comprennent la TVA de 21 %. La TVA n'est pas due sur les montants suivis d'un *.

Une taxe est due lors de l'établissement de chaque décompte d'intérêts (« taxe sur écrits bancaires », anciennement appelée « droit de timbre »), qui s'élève à 0,15 euros conformément à l'article 8 du Code des droits et taxes diverses. Le précompte mobilier (actuellement de 15 %) est exonéré pour les dépôts en comptes d'épargne réglementés jusqu'à 990 euros d'intérêts (par contribuable, personne physique, pour l'exercice d'imposition 2021 revenus 2020). Pour rappel, un contribuable soumis à l'impôt des personnes physiques est contraint par la loi d'indiquer dans sa déclaration d'impôts annuelle le montant total des intérêts de ses comptes d'épargne réglementés, tant chez ING qu'auprès des autres banques, qui dépasse la limite d'exonération et sur lequel aucun précompte mobilier n'a encore été prélevé.

- **Zone SEPA**

SEPA signifie Single Euro Payments Area ou espace unique de paiements en euros. C'est un espace commun au sein duquel les particuliers et les entreprises peuvent effectuer des paiements selon les mêmes règles. Liste de pays : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse, San Marino.

Modalités d'application des frais et des intérêts

- **Fixation du moment du débit de certains frais et cotisations :**

Les frais et cotisations annuels suivants sont débités annuellement de manière anticipée le 1er jour ouvrable du mois de janvier avec date de valeur le dernier jour ouvrable du mois de décembre de l'année civile écoulée, ou, en cas de souscription au service pendant l'année, 30 jours calendrier après la date de souscription, et ce au prorata des mois civils d'adhésion au service concerné (le mois de la date de souscription étant exclu) :

- Forfait annuel des packs (tenue de compte et services compris) (cfr points 1.1-Compte ING go to 18, 10.1 et 10.2 du tarif)
- Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ING (cfr point 1.6 du tarif)
- Loyer annuel des coffres-forts (cfr point 11 du tarif)
- Forfait annuel second titulaire pour l'ING Lion Account (cfr point 1.1 du tarif)
- Prime annuelle de l'Assurance-compte espèces ING (cfr point 1.7, 2.5 et 10.2 du tarif). Pour ce service la prime annuelle est due pour l'année civile entière concernée.

Les frais suivants sont débités annuellement le dernier jour ouvrable du mois de décembre de l'année civile écoulée d'utilisation du service ou de l'exécution de l'opération concernée (ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant) et ce, en cas de souscription au service repris sous a) ou b) ou c) en cours d'année, au prorata des mois civils d'adhésion au service (le mois de la date de souscription étant exclu des frais) :

- Les frais de mise à disposition dans l'agence du courrier (extraits de compte) pour non-résidents (cfr point 3 du tarif)
- Les frais liés à Wealth Analysis & Planning – gestion de société civile (cfr point 12 du tarif)
- Les frais d'envoi du courrier (extraits de compte) (cfr point 3 du tarif)
- Les opérations de débit manuelles pour le Compte Vert ING et l'ING Lion Account (cfr point 1.2. du tarif)

La cotisation annuelle de la carte de crédit (cfr point 1.6 du tarif) est débitée de manière anticipée :

- le 1^{er} jour ouvrable du mois civil qui suit la date de souscription au service (le mois de la date de souscription étant exclu de la cotisation, sauf pour la

cotisation de la carte de crédit pour laquelle le mois concerné est inclus) et

- par la suite, le 1^{er} jour ouvrable du mois civil qui suit chaque date anniversaire de souscription au service.

Les frais et cotisations mensuels sont débités le premier jour ouvrable suivant le mois à couvrir. En cas de souscription au service dans le courant d'un mois, les frais sont calculés au prorata des jours civils d'utilisation. Ces frais sont débités au même moment que les frais portant sur le premier mois complet d'utilisation.

Sont concernés :

- Forfait mensuel des packs (tenue de compte et services compris) (cfr ING Lion Account et Compte Vert ING au point 1.1 et 10.3)

- **Débit de frais liés aux retraits par carte :**

Les frais liés aux retraits d'espèces en euros par carte de débit dans la zone SEPA (cfr point 1.2 du tarif) sont débités pour l'ING Lion Account, le lendemain du retrait. Les frais liés aux retraits d'espèces dans une autre devise et/ou en dehors de la zone SEPA par carte de débit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, endéans les 3 jours ouvrables bancaires suivant le retrait (le délai exacte peut varier en fonction du fournisseur étranger du service).

Les frais liés aux retraits d'espèces par carte de crédit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, le 9^{ème} jour (ou, au plus tard, le jour ouvrable bancaire suivant) qui suit la date de clôture des opérations pour l'établissement du relevé mensuel des dépenses, cette date de clôture étant :

- Pour une carte de crédit MasterCard : le 7^{ème} jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit ING Card : le 19^{ème} jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit Visa : le 27^{ème} jour calendrier du mois.

- **Conditions et modalités d'application, de calcul et de comptabilisation des intérêts sur les comptes**

L'intérêt créditeur (positifs) ou négatifs des Comptes à vue ING et de l'ING Invest Account est calculé quotidiennement sur la partie de l'avoir créditeur journalier. Il est exprimé en taux brut sur base annuelle. L'intérêt créditeur (positif) est comptabilisé annuellement sur le compte concerné et est soumis au précompte mobilier. Les intérêts créditeurs bonifiés par

ING et les intérêts négatifs imputés au Client ne feront pas l'objet d'une compensation par ING pour le calcul du précompte mobilier, ce dernier étant imputé par ING sur tous les intérêts créditeurs bonifiés pendant la période concernée. L'intérêt négatif qui s'applique sur l'avoir créditeur journalier est prélevé mensuellement sur le compte concerné.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés annuellement le 31 décembre de l'année civile écoulée à minuit et sont versés sur le compte au plus tard le deuxième jour ouvrable bancaire du mois de janvier de l'année qui suit celle sur laquelle porte la comptabilisation des intérêts, avec comme date de valeur le 31 décembre. Cependant, les décomptes des intérêts négatifs sur les comptes ayant présenté un solde créditeur en valeur supérieur à un montant tel que défini dans les Tarifs applicables en vigueur au cours d'un mois civil pourront être imputés à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire du mois qui suit celui sur lequel porte la comptabilisation des intérêts, avec comme date de valeur le dernier jour calendrier du mois précité.

Les intérêts créditeurs (positifs) ou négatifs sont calculés au taux de base, exprimé annuellement et divisé par 365, en tenant compte des dates de valeur des opérations bancaires inscrits à la clôture des opérations sur ce compte selon les modalités suivantes :

- les sommes transférées sur ce compte génèrent des intérêts créditeurs (positifs) ou négatifs à compter du jour ouvrable bancaire au cours duquel le montant de l'opération de paiement est crédité sur le compte. Si les fonds ont été reçus en dehors d'un jour ouvrable bancaire, la date de valeur correspond au jour ouvrable bancaire suivant.;
- les sommes transférées du compte cessent de générer des intérêts créditeurs (positifs) ou négatifs au moment où le montant de l'opération de paiement est débité du compte.

L'intérêt débiteur des Comptes à vue ING et de l'ING Invest Account est calculé quotidiennement sur la partie du solde débiteur journalier (le dépassement quotidien non autorisé et hors convention de crédit). Il est exprimé en taux brut sur base annuelle. L'intérêt débiteur qui s'applique sur le solde débiteur journalier est prélevé mensuellement sur le compte concerné. Les

intérêts débiteurs seront, pour leur comptabilisation, prélevés des comptes ayant présenté un solde débiteur en valeur au cours d'un mois civil, à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire du mois qui suit celui sur lequel porte la comptabilisation des intérêts, avec comme date de valeur le dernier jour calendrier du mois précité.

Les intérêts débiteurs sont calculés au taux de base en tenant compte de valeurs des opérations bancaires inscrites à la clôture journalière des opérations sur ce compte selon les modalités suivantes :

- les sommes en débit du compte génèrent des intérêts débiteurs à compter du jour calendrier de leur inscription sur ce compte;
- les sommes en débit du compte cessent de générer des intérêts débiteurs à partir du jour de leur apurement.

En cas de modification des intérêts, ceux-ci sont calculés sur la base des différents taux ou montants ou des différentes conditions et modalités d'application, de calcul ou de comptabilisation ayant été en vigueur au cours de la période du mois auquel ils se rapportent.

Les conditions et modalités d'application, calcul et comptabilisation des intérêts sur les comptes d'épargne réglementé et les comptes d'épargne non-réglementé sont détaillées dans le règlement du compte concerné, disponible dans les agences et sur le site internet d'ING.

• Prime de fidélité sur un compte d'épargne réglementé

La prime de fidélité est octroyée pour les montants qui restent placés durant 12 mois consécutifs. La période de fidélité prend cours au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier de l'inscription des capitaux ou qui suit le jour calendrier du terme de la période de fidélité précédente.

Correspondance légale ou opérationnelle

Quand ING Belgique doit communiquer des informations requises par la loi ou nécessaires pour des motifs opérationnels quant aux comptes et services y liés qu'elle offre à ses clients ou lorsqu'ING Belgique communique des modifications à ses tarifs, règlements et conditions générales pour l'ensemble des services bancaires, financiers et autres qu'elle offre à ses clients, elle les en informe soit par voie électronique, soit sur papier avec envoi par la poste.

• Par voie électronique ou sur papier

La correspondance par voie électronique a lieu en envoyant :

1. un message détaillant les informations légales ou opérationnelles ou les modifications tarifaires ou réglementaires dans la section « Mes messages » de l'app ING Banking et/ou du Home'Bank du client, et
2. un courrier électronique général à l'adresse de courrier électronique renseignée par le client pour l'informer de la disponibilité de ce message dans la section « Mes messages » de son app ING Banking, et/ou de son Home'Bank.

La correspondance sur papier a lieu en intégrant un message détaillant les informations légales ou opérationnelles ou les modifications tarifaires ou réglementaires dans les extraits de compte du client et en l'adressant à ce dernier par la poste.

• Critères généraux

Si les deux critères suivants sont remplis, le client est informé par voie électronique :

1. il a choisi de recevoir des extraits de compte électroniques (accessibles via son app ING Banking, et/ou de son Home'Bank) pour au moins un de ses comptes ;
2. il a renseigné une adresse de courrier électronique valide.

Si au moins l'un des deux critères n'est pas rempli, le client est informé sur papier avec envoi par la poste.

Si un client répondant aux critères pour recevoir la correspondance par voie électronique souhaite recevoir cette correspondance sur papier, il doit demander que tous ses extraits de compte soient également envoyés sur papier par la poste (à ses frais, le cas échéant).

Si un client répondant aux critères pour recevoir la correspondance sur papier avec envoi par la poste souhaite recevoir cette correspondance par voie électronique, il doit choisir des extraits de compte électroniques pour au moins un de ses comptes et renseigner une adresse de courrier électronique valide.

Le mode de correspondance (par voie électronique ou sur papier avec envoi par la poste) est modifié automatiquement, sans avis préalable, lorsque les critères ci-dessus ne sont plus remplis ou le deviennent à la suite d'un (de) changement(s) dans la relation entre le client et ING Belgique.

ING Belgique veille à respecter le mode de correspondance tel que déterminé ci-avant et, le cas échéant, tel que désigné par le client mais se réserve néanmoins le droit en tout état de cause d'envoyer, en remplacement ou en complément d'une communication par voie électronique, un courrier par la poste à l'adresse indiquée par le client ou, à défaut, à sa dernière adresse connue d'ING Belgique, à son domicile légal ou à son établissement principal s'il exerce une profession libérale ou un commerce.

• Cas particuliers

Les critères énumérés sous « Critères généraux » concernent uniquement la relation entre la banque et des clients « personnes physiques ». Ainsi, lorsqu'un client « personne physique » agit également comme représentant/mandataire d'un client « personne morale », d'autres règles sont appliquées pour la communication concernant la relation entre la banque et ce client « personne morale ».

Les tarifs repris dans cette brochure concernent des produits et services offerts par ING Belgique, ci-après dénommée ING (sauf indication contraires). Ils sont exprimés en euros.

1. Compte à vue

10-18 ans Compte ING go to 18

ING Lion Account

Compte Vert ING

1.1 Pack et services généraux

Forfait pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)

0¹

1,90^{2,3}

4,50^{2,4}

- Tenue de compte
- Services compris

0¹

1,00^{2,3*}

2,00^{2,4*}

0¹

0,90^{2,3}

2,50^{2,4}

Le forfait annuel pour le pack inclut :

- 1 titulaire
- Les retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA
- Les extraits de compte via Home'Bank
- La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro
- La fourniture d'une carte de débit ING de remplacement en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6)
- L'accès Home'Bank, ING Banking et ING Client Services
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes :
 - > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
 - > Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Banking
 - > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
 - > Ordre permanent en euros (SEPA)

Le forfait mensuel pour le pack inclut :

- 1 titulaire
- 3 retraits d'espèces en euros par carte de débit par mois aux distributeurs automatiques (d'ING Belgique et de non ING Belgique) en zone SEPA⁵
- Les extraits de compte via Home'Bank
- La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro
- L'accès Home'Bank, ING Banking et ING client Services
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes :
 - > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
 - > Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Banking
 - > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
 - > Ordre permanent en euros (SEPA)

Le forfait mensuel pour le pack inclut :

- Un nombre illimité de titulaires
- Les retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA
- Les extraits de compte via Home'Bank
- La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro
- La fourniture d'1 carte de débit ING de remplacement par an en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6)
- 12 opérations de débit par an (voir point 1.2 Services - Opérations de débit manuelles)
- L'accès Home'Bank, ING Banking et ING Client Services
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes :
 - > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
 - > Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Banking
 - > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
 - > Ordre permanent en euros (SEPA)

Autres services

- Forfait annuel second titulaire

Pas d'application

10,00 – incluant les services compris dans le pack de l'ING Lion Account

0

- Ouverture de compte
- Fermeture de compte

0

0

0

0

0

0

¹ Forfait annuel

² Forfait mensuel

³ Clients entre 18 et 25 ans : 0,00 euros

⁴ Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 8,33* euros par mois (tenue de compte 0,83* euros, services inclus 7,5** euros, sauf la première année : tenue de compte 0,83* euros, services inclus 1,67* euros).

⁵ Exceptionnellement de juillet à décembre 2021, vous bénéficiez des 36 retraits d'espèces en euros gratuits par carte de débit sur les distributeurs automatiques (d'ING Belgique et de non ING Belgique) en zone SEPA.

*TVA non due.

**10-18 ans
Compte ING go to 18**

ING Lion Account

Compte Vert ING

1.2 Opérations

Retrait d'espèces en euros ou en devise en zone SEPA par carte de débit ING aux guichets automatiques¹

- Au ING Self*Bank ou à un distributeur de billets (ING Belgique ou non ING Belgique) 0

A partir du 4^e retrait sur base mensuelle :

- 0,50^{2*} 0

Opérations de débit manuelles

- Retrait d'espèces en euros au guichet d'une banque dans la zone SEPA¹ :
 - > Dans une agence ING Belgique sans ING Self*Bank 0
 - > Dans une agence ING Belgique avec ING Self*Bank 0
 - > Dans une agence d'une autre banque 0
- Versement d'espèces en euros au guichet 0
- Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé) 0
- Virement en euros (SEPA) au guichet^{3,4} 0
- Paiement par chèque 0

A partir de la 13^e opération sur base annuelle :

- Pas d'application 0
- Pas d'application 1,00*
- 0,50* 0
- Pas d'application 0
- 2,00 2,00
- 2,00 1,00
- Pas d'application 1,00

1.3 Taux créditeur ou négatif, par an

- Solde jusqu'à 250.000 EUR 0% 0% 0%
- Solde supérieur à 250.000 EUR -0,50% -0,50% -0,50%

1.4 Taux débiteur, par an

- Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé)⁵ Non autorisé (12,50%) Non autorisé (12,50%) Non autorisé (12,50%)

¹ Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

² Exceptionnellement de juillet à décembre 2021, vous bénéficiez des 36 retraits d'espèces en euros gratuits par carte de débit sur les distributeurs automatiques (d'ING Belgique et de non ING Belgique) en zone SEPA.

³ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros

⁴ Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir section 8.4 Virements internationaux

⁵ En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir point 10.5 pour plus de détails.

*TVA non due.

**10-18 ans
Compte ING go to 18**

ING Lion Account

Compte Vert ING

1.5 Date de valeur

| | | | | | | |
|---|---|----------------|---|----------------|---|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Paiements • Retraits d'espèces et versements | } | valeur du jour | } | valeur du jour | } | valeur du jour |
|---|---|----------------|---|----------------|---|----------------|

1.6 Cartes, par an

Fourniture d'une carte de débit ING

| | | | |
|--|---|--------|---|
| - Accès à Self'Bank | Inclus | Inclus | Inclus |
| - Service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe | Inclus | Inclus | Inclus |
| - Fourniture d'une carte de débit supplémentaire | 10,00 | 10,00 | 10,00 |
| - Fourniture d'une carte de débit de remplacement (suite à une perte ou un vol) | Inclus | 9,99 | 1 carte de débit incluse par an, 9,99 à partir de la 2 ^{ème} |
| - Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive | 1 carte incluse par an, 15,00 à partir de la 2 ^{ème} | 15,00 | 1 carte incluse par an, 15,00 à partir de la 2 ^{ème} |

Fourniture d'une carte de crédit ING Card, Visa et MasterCard

| | | | |
|--|-------------------|-----------|-----------|
| - ING Card ^{1,4} | Pas d'application | 27,00* | 27,00* |
| > pour les clients entre 18 et 25 ans | Pas d'application | 10,00* | 10,00* |
| - Visa Classic | Pas d'application | 27,00* | 27,00* |
| > pour les clients entre 18 et 25 ans | Pas d'application | 10,00* | 10,00* |
| - Visa Gold ² /MasterCard Gold | Pas d'application | 51,00* | 51,00* |
| + en option : ING Global Assistance ³ | Pas d'application | + 159,00* | + 159,00* |
| + en option : ING Assistance ³ | Pas d'application | + 139,30* | + 139,30* |

1.7 Assurance, par an

| | | | |
|---|-------|-------------------|-------|
| • Assurance-Compte espèces ING ³ | 4,80* | Pas d'application | 4,80* |
|---|-------|-------------------|-------|

¹ L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert facultative sur un Compte ING Card. La carte de crédit ING Card peut être souscrite sans ouvrir un ING Lion Account, un Compte Vert ING ou un Compte ING go to 18. L'ouverture, la gestion et la clôture du compte ING Card sont gratuites.

² Cette carte de crédit n'est plus commercialisée.

³ Cette assurance n'est plus commercialisée.

⁴ L'ING Card n'est plus commercialisée à partir du 1/8/2021

* TVA non due (voir p 5).

2. Compte d'épargne

ING Epargne Tempo
(plus commercialisé)

ING Lion Deposit
(plus commercialisé)

Livret ING Lion Premium
(plus commercialisé)

Livret Vert ING

Livret Orange ING
(plus commercialisé)

2.1 Frais de gestion

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| • Ouverture, fermeture, tenue de compte | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|

2.2 Opérations

Opérations électroniques

| | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| • Retrait d'espèces et versement au Self'Bank ¹ | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 ¹ | 0 ¹ |
| • Virement électronique en euros (SEPA) | | | | | |
| – par Self Bank ¹ | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 ¹ | 0 ¹ |
| – par ING Banking | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| – par Home'Bank | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Opérations manuelles

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| • Retrait d'espèces en euros au guichet | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0,1% du montant min. 3,00* | 0,1% du montant min. 3,00* |
| • Versement en euros au guichet | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |
| • Virement en euros (SEPA) effectué au guichet vers un compte ING | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |

2.3 Taux créditeur, par an

| | | | | | |
|---------------------|---|---|---|---|---|
| • Taux de base | } Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | } Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | } Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | } Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | } Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank |
| • Prime de fidélité | | | | | |

2.4 Montant maximum

| | | | | | |
|--------------------------|---|---|---|---|---|
| • Solde maximum autorisé | Voir sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | Voir sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | Voir sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | Voir sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank | Voir sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank |
|--------------------------|---|---|---|---|---|

2.5 Date de valeur²

| | | | | | |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| • Versement | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain |
| • Retrait d'espèces | Le jour même | Le jour même | Le jour même | Le jour même | Le jour même |

2.6 Assurance, par an

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| • Assurance-Compte espèces ING ³ | 4,80* | 4,80* | 4,80* | 4,80* | 4,80* |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|

Consultez les fiches d'informations clés pour l'épargnant pour plus de détails.

¹ Uniquement d'application si le client dispose d'une carte de débit liée à un compte à vue ING. Aucune carte de débit n'est toutefois liée au Livret Vert ING, ou au Livret Orange ING.

² La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

³ Cette assurance n'est plus commercialisée.

* TVA non due.

3. Courrier

10-18 ans Compte ING go to 18

ING Lion Account

Compte Vert ING

Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)

| | | | |
|--|---------------|--------------------------|--------------------------|
| • À disposition en Home'Bank | 0 | 0 | 0 |
| • Envoyés par la poste | frais de port | 5,00*/an + frais de port | 5,00*/an + frais de port |
| • À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | 50,00*/an | Pas d'application | 50,00*/an |

Correspondance légale ou opérationnelle (sans préjudice des frais visés au point 10.5)

| | | | |
|--------------------------------------|---|---|---|
| - Par voie électronique | 0 | 0 | 0 |
| - Sur papier avec envoi par la poste | 0 | 0 | 0 |

ING Epargne Tempo

ING Lion Deposit

Livret ING Lion Premium

Livret Vert ING

Livret ING Lion Premium

Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)

| | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| • À disposition en Home'Bank | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Envoyés par la poste | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 5,00*/an + frais de port | 5,00*/an + frais de port |
| • À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |

Correspondance légale ou opérationnelle (sans préjudice des frais visés au point 10.5)

| | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---|---|
| - Par voie électronique | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Sur papier avec envoi par la poste | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |

| 4. Opérations à distance | 10-18 ans Compte ING go to 18 | ING Lion Account | Compte Vert ING |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Self'Bank | | | |
| • Accès et utilisation (voir 1.1) | Inclus avec la carte de débit ING | Inclus avec la carte de débit ING | Inclus avec la carte de débit ING |
| Home'Bank | | | |
| • Accès et utilisation (voir 1.1) | Inclus | Inclus | Inclus |
| • Accès à Internet : à charge du client | | | |
| • ING Card Reader | 0 ¹ | 0 ¹ | 0 ¹ |
| • ING Connectable Card Reader | 42,35 ² | 42,35 ² | 42,35 ² |
| ING Banking | | | |
| • Accès et utilisation (voir 1.1) ³ | Inclus | Inclus | Inclus |
| • Accès à Internet : à charge du client | | | |
| ING Client services | | | |
| • Accès et utilisation (voir 1.1) | Inclus | Inclus | Inclus |
| • Communication téléphonique : à charge du client | | | |

¹ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 euros.

² Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 euros.

³ Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Banking

| | ING Epargne Tempo | ING Lion Deposit | Livret ING Lion Premium | Livret Vert ING | Livret Orange ING |
|--|--|--|--|--|--|
| Self'Bank | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accès et utilisation (voir 2.2) | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | Inclus | Inclus |
| Home'Bank | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accès et utilisation (voir 2.2) • Accès à Internet : à charge du client • ING Card Reader • ING Connectable Card Reader | Inclus 0 ¹ 42,35 ² | Inclus 0 ¹ 42,35 ² | Inclus 0 ¹ 42,35 ² | Inclus 0 ¹ 42,35 ² | Inclus 0 ¹ 42,35 ² |
| ING Banking | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accès et utilisation (voir 2.2)³ • Accès à Internet : à charge du client | Inclus | Inclus | Inclus | Inclus | Inclus |
| ING Client services | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accès et utilisation (voir 2.2) • Communication téléphonique : à charge du client | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | Inclus | Inclus |

¹ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 euros.

² Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 euros.

³ Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Banking

5. Formules d'épargne et comptes spéciaux à rendement

| 5.1 ING Invest Account | EUR |
|--|-----------------------|
| – Ouverture, clôture et tenue de compte | 0 |
| – Taux créditeur ou négatif, par an | |
| – Solde jusqu'à 250.000 EUR | 0% |
| – Solde supérieur à 250.000 EUR | -0,50% |
| – Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé) | Non autorisé (12,50%) |
| – Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels) | |
| – A disposition en Home'Bank | 0 |
| – Envoyés par la poste | frais de port |
| – À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | 0 |

5.2 Compte à terme (en ce compris prêt citoyen thématique ING¹)

| | |
|---|---|
| – Taux: voir taux affichés en agence et disponibles auprès du guichet de l'agence | |
| – Tenue de compte | 0 |

6. Conversion des devises et opérations de change

Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements ou lors d'opérations de change sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international et une marge prise par ING. Les cours sont disponibles en Home'Bank/Business'Bank, au ING Self'Bank et sur demande en agence.

La marge standard prise par ING sur des conversions de devises pour les transactions sur comptes propres et virements internationaux sont:

| Montant de la transaction | Devises | Devise | | |
|---------------------------|---------|---|---|----------|
| | | USD, CAD, CHF, GBP, DKK, NOK, SEK, AUD, NZD, JPY, BGN, CZK, HUF, HRK, ILS, PLN, RON, HKD, SGD | RUB, TRY, AED, KWD, MAD, SAR, TND, ZAR, CNY, THB, MXN | INR |
| > 100.000 € | | 3,1875%* | 3,375%* | 3,5625%* |
| < 100.000 € | | 3,25%* | 3,5%* | 3,75%* |

7. Crédits

1. Crédits hypothécaires : le prospectus et le tarif sont disponibles en agence et sur ing.be.
2. Crédits à la consommation : la feuille des tarifs est disponible en agence et sur ing.be.

8. Paiements et encaissements

Définitions :

- **Zone SEPA** Voir rubrique « Lexique » p.6
- **L'Espace Economique Européen (EEE)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein.
- **Devises EEE** : lev bulgare (BGN), franc suisse (CHF), couronne tchèque (CZK), couronne danoise (DKK), Euro (EUR), kuna croate (HRK), forint hongrois (HUF), couronne islandaise (ISK), couronne norvégienne (NOK), zloty polonais (PLN), leu roumain (RON), couronne suédoise (SEK).

¹ Les Prêts-citoyens thématiques ING sont ouverts en application de la loi du 26 décembre 2013 relative aux prêts-citoyens thématiques et les dispositions de cette loi y sont applicables.8.1

- **IBAN** : International Bank Account Number (IBAN) est un standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements en euros (SEPA) et, si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).
- **BIC** : Bank Identifier Code. C'est un code international (l'adresse SWIFT) qui permet une identification unique de chaque banque. Le BIC compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques.
- **Instruction sur les frais BEN/SHA/OUR** :
 - **Shared Cost (SHA – coûts partagés)** : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire ;
 - **Our Cost (OUR – coûts pour le donneur d'ordre)** : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire ;
 - **Beneficiary Cost (BEN – coûts pour le bénéficiaire)** : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- **Straight Through Processing (STP)** :
 - **Pour les virements en euros (SEPA)** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire. La mention du BIC est optionnelle mais est conseillée pour les paiements vers une banque qui est dans un pays en dehors de l'EEE.
 - **Pour les paiements internationaux** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.
- **Principe du montant complet** : le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements en euros (SEPA) et aux paiements dans une autre devise d'un Etat membre européen exécuté au sein de l'Espace Economique Européen (EEE).
- **PSD II** : Payment Services Directive II : (Deuxième) directive sur les services de paiement. Cette directive – transposée, entre autres, dans le code de droit économique belge – s'applique aux paiements, quelle que soit la devise,
 - > entre deux comptes tenus auprès de prestataires de services de paiement (ex. banques) établis au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ;
 - > entre le compte d'un prestataire de services de paiement établi au sein de l'EEE et le compte d'un prestataire de services de paiement établi en dehors de l'EEE (avec quelques exceptions).
- **Date valeur** : La date valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.
- **Paiement SEPA** : Concerne tous les paiements en euros dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA. Le paiement répond aux caractéristiques suivantes :
 - > Le format du compte est l'IBAN
 - > Le partage des frais contient l'instruction SHA
 - > Le principe du 'montant complet' s'applique
 - > La mention du BIC est optionnelle; elle est conseillée pour les paiements vers une banque établie dans un pays en dehors de l'EEE.
- **Les transactions SEPA** :
 - **Le virement en euros (SEPA)** est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire le jour-même.
 - si la transaction est exécutée après 14h30, les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant.
 - **Le virement instantané en euros (SEPA)** ou paiement instantané: est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - disponible pour les paiements effectués vers d'autres banques participantes en zone SEPA.
 - le virement est exécuté en quelques secondes maximum.
 - **L'ordre permanent en euros (SEPA)** est un virement récurrent automatique (c'est-à-dire un virement régulier, sur instruction du client, d'un montant fixe du compte du client vers un autre compte).
 - **La domiciliation en euros (SEPA)** est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation) qui permet au bénéficiaire de la créance (= le créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= le débiteur).

• **Encaissement de chèques internationaux :**

– Remise de chèque en Sauf Bonne Fin (SBF)

« Sauf bonne fin » est une option de réserve d'obtention d'une couverture provenant de la banque émettrice dans une opération de crédit documentaire ou de l'émission d'un chèque. En d'autres mots, un chèque remis « Sauf Bonne fin » sera crédité endéans les 2 jours ouvrables sur le compte du client. Ce type de crédit n'est pas un crédit ferme et définitif. En cas de rejet (impayé, manque de provision,...) ce même montant sera automatiquement débité du compte du client remettant.

– Remise de chèque à l'encaissement en Crédit Après Encaissement (CAE)

Comme son nom l'indique, un Crédit Après Encaissement signifie que la banque qui reçoit le chèque de son client afin de le créditer de ce montant, ira d'abord récupérer les fonds auprès du banquier émetteur (banquier tiré). Une fois le montant du chèque en sa possession, le banquier remettant créditera à son tour son client (bénéficiaire du chèque). Ce type d'encaissement constitue un crédit ferme et définitif (sauf en cas de fraude) car le banquier tiré vérifie la conformité du chèque avant de payer le banquier qui le lui a remis. En conséquence, le délai d'encaissement pour un chèque « Crédit Après Encaissement » est plus long du fait des différentes vérifications effectuées par les banquiers impliqués dans cette transaction.

8.1 Virements en euros (SEPA) EUR

- Virement en euros vers ou en provenance d'un compte tenu dans la zone SEPA, y compris la Belgique 0
- Virement manuel exécuté par un collaborateur ING¹ 9,68

8.2 Virements instantanés en euros (SEPA) EUR

- Virement instantané en euros (SEPA) depuis ING Banking ou Home*Bank 0

8.3 Domiciliations en euros (SEPA) EUR

- Débiteur
 - > Domiciliation en euros (SEPA) 0
 - > Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation 36,30

8.4 Virements internationaux

- Les devises traitées par ING sont: AED, AUD, BGN, CAD, CHF, CNY, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HRK, HUF, ILS, INR, JPY, KWD, MAD, MXN, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SAR, SEK, SGD, THB, TND, TRY, USD, ZAR. Les paiements dans d'autres devises ne pourront pas être exécutés.
- La tarification d'un virement international se compose :
 1. D'une commission de paiement ING,
 2. De frais divers ING,
 3. De frais de conversion de devise ING (le cas échéant),
 4. De frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s).

La facturation de la commission de paiement ING et des frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s) dépendra de l'instruction donnée pour la facturation des frais (BEN, SHA ou OUR) :

| Instruction ² | Virement international sortant | Virement international entrant |
|--------------------------|---|--|
| SHA | La commission de paiement et frais ING | La commission de paiement et frais ING |
| OUR | La commission de paiement et frais ING + les frais des banques correspondantes | Pas de frais pour le client ING |
| BEN | Pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré. | La commission de paiement ING. Les frais des banques correspondantes auront déjà été déduits du montant entrant. |

¹ Tarifé dès la première opération. Un coût supplémentaire pour « opérations de débit manuelles » peut s'ajouter, voir point 1.2.

² Pour les virements en euros SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée.

1. Commission de paiement

La commission de paiement s'applique à tout virement vers, ou exécuté depuis un compte ING Belgique. Le montant varie selon le pays de provenance ou de destination, et la devise

| Virement en | Vers / depuis | EUR |
|--|---|-------------------------|
| • Euro (EUR) | Un compte hors de la zone SEPA : 0,121 % du montant | Min 12,10 |
| | | Max 121,00 |
| • Couronne Suédoise (SEK), Leu roumain (RON) | – Un autre compte ING Belgique (transfert interne) – Un compte au sein de l'EEE – Reste du monde : 0,121 % du montant | 0 |
| | | 0 |
| | | Min 12,10 Max 121,00 |
| • Autre devise | – Un compte ING Belgique (transfert interne) – Un compte belge pour une contre-valeur inférieure à 50.000 EUR – Un compte belge pour une contre-valeur supérieure à 50.000 EUR – Reste du monde : 0,121 % du montant | 0 |
| | | 9,68 |
| | | 10,89 |
| | | Min 12,10 |
| | | Max 121,00 |

2. Frais divers

Les frais divers ne s'appliquent qu'à certains cas particuliers :

- Virement exécuté par un collaborateur ING¹ 9,68
- Traitement « Urgent » (sur demande) 6,05
- Virement « non-STP » (voir « Définitions », section 8. Paiements et encaissements) 9,68

3. Frais de conversion de devise

Dans le cadre d'un virement international avec achat ou vente de devise, un taux de change sera défini au moment de l'exécution de la transaction et appliqué à ce dernier. Des frais sont pris par ING pour cette opération – , voire section "6. Conversion des devises et opérations de change".

4. Frais des banques correspondantes pour les virements sortants avec instruction « OUR »

| | |
|---|-------|
| – Aruba, Bonaire, Curaçao, États-Unis, Maroc, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin ² , Suriname | 10,89 |
| – Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Égypte, Hong Kong, Île Maurice, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Russie, Serbie, Ukraine, Vietnam, Yémen | 18,15 |
| – Afrique du Sud, Albanie, Angola, Biélorussie, Botswana, Brésil, Burundi, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Macédoine, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay | 30,25 |
| – Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caiman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde ³ | 60,50 |

¹ Tarifé dès la première opération. Un coût supplémentaire pour « opérations de débit manuelles » peut s'ajouter, voir point 1.2

² La partie néerlandaise.

³ Les virements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord

8.5 Autres services soumis à un tarif spécifique EUR

| | |
|---|-------|
| • Retour de fonds ¹ | 18,15 |
| • Annulation, modification, recherche, frais d'expédition pour livraison message SWIFT en mode express ² , attestation de paiement | |
| – Opérations des 12 derniers mois | 30,25 |
| – Opérations plus anciennes | 90,75 |
| – Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2 ^{ème} heure et par heure | 60,50 |
| • Défaut de provision en compte | 7,26 |
| • Copie de documents divers | 18,15 |

8.6 Chèques EUR

Chèques domestiques

| | |
|--|-------|
| • Chèques circulaires: encaissement en espèces | 6,00 |
| • Emission de chèques bancaires, par chèque | 12,00 |
| • Remise à l'encaissement de chèques domestiques, par chèque | 2,00 |

Chèques internationaux

| | |
|--|-------------|
| • Encaissement | |
| – Chèques tirés sur un compte en dehors de la Belgique, déposés sur un compte ING Belgique | |
| – Commission de traitement, par chèque ³ | 42,35-90,75 |
| – Frais du correspondant ⁴ | min, 6,05 |

Tarifs divers pour chèques domestiques et internationaux

| | |
|--|-------|
| • Opposition sur un chèque | 50,00 |
| • Copie d'un chèque | 30,00 |
| • Défaut de provision en compte pour un chèque | 7,26 |
| • Frais d'expédition | 6,53 |

8.7 Bons de Greffe⁵ EUR

| | |
|---------------------------|-------|
| • Commande carnet de 25 : | |
| – Tarif standard | 45,07 |
| – Tarif Privalis | 10,89 |

¹ Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

² Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

³ Selon le type de remise :

- sauf bonne fin, dans le cas d'un montant inférieur ou égal à 2.500 euros ou avec une ligne de crédit existante : 42,35 euros - crédit après encaissement, montant au-dessus de 2.500 euros et sans ligne de crédit : 90,75 euros

⁴ Le tarif diffère selon la banque du correspondant et le pays.

⁵ Émission en Belgique uniquement.

9. Cartes

9.1 Fourniture de cartes EUR

| | |
|---|---------|
| • Fourniture d'une carte de débit ING supplémentaire (pas inclus dans le pack du compte) | 10,00 |
| • Remplacement d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING perdue/volée (pas inclus dans le pack du compte) ¹ | 9,00 |
| • Échange d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING défectueuse | Gratuit |
| • Fourniture d'une carte de dépôt ING supplémentaire ² | 12,10 |
| • Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive ³ | 15,00 |
| • Envoi d'une carte par courrier normal dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Etats Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Malte, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle Zélande, Portugal, Suède et Suisse. | Gratuit |
| • Envoi d'une carte à une adresse autre que l'adresse légale ou l'adresse de contact du client ou si la carte est envoyée à d'autres pays que ceux dans la liste ci-dessus, la tarification pour l'envoi est celle du courrier recommandé : | |
| > Fourniture d'une carte de débit/crédit* par courrier recommandé zone SEPA | 25,00 |
| > Fourniture d'une carte de débit/crédit* par courrier recommandé hors zone SEPA | 50,00 |

9.2 Utilisation des cartes % du montant EUR

Pour toutes les opérations⁴

| | |
|--|--------|
| • Par carte de débit ING | |
| – Marge de change pour les opérations dans une autre devise ⁵ | 3,90% |
| • Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING | |
| – Marge de change pour les opérations dans une autre devise ⁵ | 2,00%* |

Retraits d'espèces en euro ou en devise aux guichets automatiques

| | |
|--|----------|
| • Par carte de débit ING | |
| – Retrait d'espèces en zone SEPA voir 1.2 Opérations | |
| – Retrait d'espèces hors zone SEPA | 0,3025%* |
| • Retrait d'espèces par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING | 1,00%* |
| | 4,24* |
| | 6,00* |

Retraits d'espèces en euro ou en devise aux guichets d'une banque

| | | |
|--|--------|-------|
| • Retrait d'espèces en euros ou en devises par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING (pas possible dans une agence ING) | 1,00%* | 8,00* |
|--|--------|-------|

Paiement en euro ou en devise dans le commerce

| | |
|--|---------|
| • Par carte de débit ING | |
| – Paiement dans la zone SEPA | Gratuit |
| – Paiement hors zone SEPA | 0,61 |
| • Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING | Gratuit |

¹ Le remplacement de la première carte de paiement ING en cas de vol ou de perte est inclus pour le Compte Vert ING ; pour le compte Vert 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016). Il est toujours inclus pour le compte go to 18.

² voir aussi point 10.3.

³ Incluse dans le Compte Vert ING, le Compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016) et le compte ING Go To 18.

⁴ Cumulable avec les autres frais mentionnés sous ce point 9.2

⁵ Taux de change pour les transactions Maestro/Visa/ Mastercard : taux de change de la banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction pour les devises suivantes : AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HRK, HUF, ISK, JPY, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SEK, TRY, USD et ZAR.

Le taux de change est augmenté par ING de la marge de change indiquée.

Pour les autres devises le cours de change de Visa/Mastercard sont d'application. Les taux de change de la banque centrale européenne, de Visa et de Mastercard peuvent être consultés sur ing.be/cartedevise.

* TVA non due.

10. Autres tarifications

10.1 Compte service bancaire de base ING EUR

| | |
|--|--------------------|
| Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack) | 15,17 ¹ |
| • Tenue de compte | 13,17 ¹ |
| – 1 titulaire | |
| – Retrait d'espèces en euros dans un espace Self'Bank ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING ² | |
| – Extraits de compte via Home'Bank ou par courrier postal | |
| • Services compris : | 2,00 ¹ |
| – La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro | |
| – L'accès Home'Bank, ING Banking et ING Client Services | |
| – Un nombre illimité d'opérations de paiement électroniques suivantes: | |
| > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA) | |
| > Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking | |
| > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur) | |
| > Ordre permanent en euros (SEPA) | |
| – 36 opérations de débit manuelles (voir ci-dessous Opérations de débit manuelles) | |

Autres services

| | |
|--|--|
| • Forfait annuel second titulaire | Pas d'application |
| • Ouverture de compte | 0 |
| • Fermeture de compte | 0 |
| | À partir de la 37^e opération : |
| • Paiement par chèque | 1,00 |
| • Retrait d'espèces au guichet : | |
| > Dans une agence sans Self'Bank | 0 |
| > Dans une agence avec Self'Bank | 1,00 |
| > Dans une agence d'une autre banque | 1,00 |
| • Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé) | 1,00 |
| • Virement au guichet ^{3,4} | 1,00 |

Taux créditeurs

| | |
|-------------------|----|
| • Taux créditeurs | 0% |
|-------------------|----|

Autres opérations

- Les taux débiteurs et les frais liés aux opérations à distance sont identiques à ceux du Compte Vert ING

¹ Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 74,37* euros par an (tenue de compte 24,79* euros, services inclus 49,58* euros).

² Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

³ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarif dès la première opération) : + 9,68 euros

⁴ Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir section 8.4 Virements internationaux

* TVA non due

10.2 Compte sous administration ING EUR

Compte à vue destiné aux personnes placées sous l'administration provisoire.

| | |
|--|---------------|
| Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack) | 44,00 |
| • Tenue de compte | 15,00* |
| • Services compris | 29,00 |
| Les opérations de débits manuels sont compris dans le pack. | |
| Extraits de compte envoyés par la poste | frais de port |
| Les taux débiteurs, créditeurs et les autres frais liés au compte sont identiques à ceux du Compte Vert ING. | |

10.3 Compte Vert ING 18 - 25 ans EUR

(plus commercialisé depuis le 01/01/2016)

| | |
|---|---|
| Forfait mensuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack) | 0 |
| • Les taux créditeurs et débiteurs, les services compris et les autres frais liés au compte sont identiques à ceux du Compte Vert ING | |

10.4 Services soumis à un tarif spécifique EUR

Versements et retraits

| | |
|---|-------------------|
| • Remise ¹ de pièces de monnaie en euro au guichet | 0 |
| > à partir du 4 ^e sac, par an | 3,305/sac |
| • Retrait ou versement d'espèces dans une autre devise : dans la devise du compte en devise étrangère | 1,50%* du montant |

Change de monnaie

| | |
|--|-------|
| • Change de billets entre l'euro et l'euro au guichet, par opération | 3,00* |
|--|-------|

10.5 Tarifs divers EUR

Dossiers succession

| | |
|--|--------|
| • Droit de dossier ² | 151,25 |
| • Transmission de dossier à la suite d'une enquête visée à l'art. 100 du Code des droits de succession (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne) ainsi qu'aux art. 3.13.1.3.1, §1-§6-§7 et art. 3.13.1.2.5, al. 3 du Code flamand de la Fiscalité « Vlaamse Codex Fiscaliteit » - (Région flamande). | 151,25 |
| • Inventaire coffre-fort | 30,25 |

¹ Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

² Ne s'applique pas quand le défunt était âgé de moins de 18 ans au moment du décès.

Recherches

Tarif maximum par heure et par préposé affecté aux recherches 60,50

Duplicata extraits de compte, par 12 mois 30,00¹

Frais de lettres de rappel, liés à un dépassement non autorisé sur un compte à usage privé² (solde débiteur sans crédit accordé ou au-delà du crédit accordé)

- Lettre simple 7,50 + frais postaux (+ TVA)²
- Lettre recommandée 7,50 + frais postaux (+ TVA)²

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes) 1.815 à l'ouverture

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account "sur mesure" 181,50 par heure de travail prestée par un membre du personnel ING

Frais liés à la rupture de la relation commerciale par ING Belgique à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification, tel que prévu par la législation anti-blanchiment : 100,00

Frais annuel lié à la gestion de compte(s) bloqué(s) à la suite de la rupture de la relation commerciale par ING Belgique à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification demandées conformément à la législation anti-blanchiment : 50,00

Frais liés aux comptes dormants

- Recherche des titulaires de comptes dormants (consultation du Registre National des personnes physiques et/ou de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale, envoi des lettres simples et/ou recommandées, suivi et gestion) 10% de la totalité des avoirs des comptes dormants ou de leur contre-valeur (devises, titres) au moment du début des recherches avec un maximum de 200 euros/personne.

11. Coffres-forts EUR

Le loyer du coffre est composé d'un montant fixe (50,00 euros) et d'un montant par dm³ (2 euros/dm³). Le montant total est plafonné à 500 euros

Exemples : loyer annuel pour :

Safe de 11 cm H, 31 cm W, 50 cm D (17 dm³) 84,00
 Safe de 20 cm H, 30 cm W, 50 cm D (30 dm³) 110,00
 Safe de 30 cm H, 30 cm W, 50 cm D (45 dm³) 140,00
 Safe de 20 cm H, 60 cm W, 50 cm D (60 dm³) 170,00

Autres services

- Assurance du contenu : comprise dans le loyer 0
- Fracture d'un coffre à la suite de la perte de la clé, à partir de 302,50
- Recherche du code secret, à partir de 151,25
- Frais administratifs pour fracture d'un coffre ou recherche du code secret 60,50
- Déplacement d'un technicien sans intervention (vu l'absence du client) pour la fracture d'un coffre ou la recherche du code secret. 121,00

¹ Prix pour une période de 12 mois consécutifs.

² 21 % de TVA à ajouter sur le montant total, en cas de compte sans crédit accordé. Maximum un envoi par mois sera compté pour un compte à usage privé avec crédit accordé.

12. Wealth Analysis & Planning

12.1 Société civile EUR

Formation & conversion

- Sur la base de statuts standard ING 500 par opération
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par opération

Gestion

- Sur la base de statuts standard ING 300 par an
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par an

12.2 Donation EUR

Donation simple 200 par opération

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
 - Clause de droit de retour conventionnel
 - Avance sur héritage
 - Rente viagère
 - Intervention du conjoint non donateur
 - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple) 300 par opération

12.3 Plan financier EUR

1.500 par plan

12.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios EUR

200 par calcul

12.5 Question juridique/fiscale EUR

(temps de traitement : max. 3 heures) 300 par question

12.6 Accompagnement chez des conseillers externes/ un notaire/un avocat EUR

(max. 3 heures) 300 par prestation

12.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage EUR

300 par opération

Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage professionnel
- Tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties
- Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)
- Document d'information tarifaire - ING Lion Account
- Document d'information tarifaire - Compte ING go to 18
- Document d'information tarifaire - Compte service bancaire de base ING
- Tarifs des crédits à la consommation

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. À ce moment, une nouvelle brochure, datée, sera publiée. Veuillez vérifier que vous disposez bien de la brochure la plus récente.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant et brochures sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières.
4. Les assurances présentées dans le présent tarif vous sont proposées par :
Intermédiaire d'assurances : ING Belgique SA, courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403200393. Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - www.ing.be - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789.
Assureur : NN Insurance Belgium SA, prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA et entreprise d'assurances, agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26. Siège social : Avenue Fonsny, 38 - B-1060 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220.
5. L'ING Global Assistance est un contrat d'adhésion par lequel le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold adhère contre paiement au contrat d'assurance conclu par ING Belgique avec Inter Partner Assistance SA (compagnie d'assurance agréée sous le numéro de code 0487, avenue Louise 166, Boîte 1, B-1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0415.591.055 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE66 3630 8057 8243). En sa qualité d'assuré, le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold bénéficie de la couverture acquise en vertu du contrat d'assurance précité. Le descriptif de la couverture est indiqué dans les conditions générales d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold disponible sur ing.be ou dans les agences ING. For any additional information or complaints, please contact your branch or ING's Complaint Management service. Address: ING Complaint Management - Cours Saint Michel 60, B-1040 Brussels - E-mail address: complaints@ing.be - Phone: 02 547 61 02 - Fax: 02 547 83 20.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse : ING Complaint Management - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - E-mail : plaintes@ing.be - Tél. : 02 547 61 02 - Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • www.ing.be • Contactez-nous via ing.be/contact • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 • Éditeur responsable : Sali Salieski • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • 720273 • Z45067F • 04/21